L'Anarcho-syndicaliste

N°160 - Le numéro : 1,60 € Mars-Avril 2014

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même... » Fernand Pelloutier – Lettre aux Anarchistes

Mise au point

Christophe Bitaud

Quel bilan pouvons-nous tirer de la journée de grève et de manifestation du 18 mars dernier ? Certes, et c'était prévisible, ce ne fut pas une déferlante, cependant les manifestations ne furent pas, loin s'en faut, ridicules. La classe ouvrière s'est clairement exprimée contre la politique d'austérité menée par le gouvernement et relayée par certains appareils syndicaux. Qu'en est-il d'ailleurs du fameux « pacte de responsabilité », qu'on pourrait, sans abuser, renommer « pacte d'austérité » ? Si le nouveau gouvernement Valls, qui se veut un « gouvernement de combat » (contre la classe ouvrière, sans aucun doute !) poursuit et même amplifie la politique réactionnaire du gouvernement Ayrault, force est de constater que l'opération qui consistait à intégrer les organisations syndicales et à organiser l'union nationale autour du pacte d'austérité a échoué. Après la défection de la CFTC (pour des raisons qui lui sont propres...) le gouvernement ne peut plus s'appuyer que sur les deux béquilles que sont le MEDEF et la CFDT. Triumvirat, ou troïka pour reprendre un terme à la mode, quelque peu limité.

Première mise au point

Si les anarcho-syndicalistes ne se bercent pas d'illusions, s'ils ne se complaisent pas dans la douceur ouatée d'une unité mythifiée, il est faux d'affirmer, comme nous avons pu l'entendre ici ou là, qu'ils ont freiné la mobilisation le 18.

Ce rejet du système qu'on exprimé les travailleurs dans la rue le 18 mars, s'est également traduit par le résultat des récentes élections municipales. C'est une claque formidable, et osons-le dire, jouissive, pour le parti prétendument socialiste, pour la gôche bobo (sociaux-libéraux, écolo, alternatifs et consorts). Si les perdants sont clairement identifiés, quid des vainqueurs ? L'UMP, par défaut, si on se réfère uniquement au nombre de municipalités tombées dans l'escarcelle de la droite, mais qui peut penser un instant que la classe ouvrière appelle de ses vœux le retour au pouvoir de Sarko 1er et de sa cour, ou de toute autre prétendant félon ? Le FN ? Certes, le parti de Marine Le Pen a gagné une poignée de municipalités, mais les résultats en termes de voix sont largement à relativiser et n'oublions pas que le FN n'a pas été capable de monter des listes dans toutes les grandes villes. Malgré tout, la stratégie de l'épouvantail est bien pratique, elle permet de souder une union nationale factice contre un fascisme largement fantasmé et d'occulter la question sociale, l'actualité de la lutte des classes.

Les vrais vainqueurs, n'en déplaisent aux politicards et aux chroniqueurs aux ordres, ce sont les abstentionnistes qui, c'est incontestable, sont nombreux dans les quartiers populaires. Ce qui ressort clairement de ces élections municipales c'est que la classe ouvrière rejette l'austérité, rejette le système capitaliste et tous ceux qui le servent, qu'ils soient habillés de rouge, de rose, de bleu, voire de bleu marine. Dans les urnes comme dans la rue, par la manifestation et par l'abstention les travailleurs ont clairement dit non à l'austérité, à la destruction des droits sociaux.

Dans cette situation, plus que jamais, nous avons besoin d'un outil qui ne peut être que le syndicalisme libre et indépendant. Comment, dans cette optique, ne pas s'insurger contre la décision du bureau confédéral de la CGT-FO de signer un accord sur l'assurance chômage qui s'avère désastreux pour un grand nombre de chômeurs, en particulier qui remet en cause les droits des intermittents du spectacle et des cadres ? Disons-le clairement : cette signature d'un accord qui, explicitement, se situe dans le cadre de l'ANI que nous n'avons eu de cesse de combattre est une infamie. Une telle décision relativise gravement l'opposition de la CGT-FO au « pacte d'austérité ».

Seconde mise au point

On accuse les anarcho-syndicalistes de déstabiliser la CGT-FO. Si déstabiliser la confédération c'est dénoncer des accords « contestables » (pour user d'un euphémisme), les tentations intégrationnistes, les dérives bureaucratiques, si déstabiliser la confédération c'est s'accrocher contre vents et marées aux revendications, aux mandats et à l'indépendance syndicale, alors soit. Mais pour nous, anarcho-syndicalistes, la meilleure façon de déstabiliser notre maison commune, ce n'est pas en « ouvrant sa gueule », c'est en « fermant les yeux » sur certaines dérives. Pour notre part, nous sommes prêts à combattre avec tous ceux, sans exclusive, qui sont disposés à défendre le syndicalisme libre et indépendant dans le cadre de la lutte des classes.

Mise au pacte du syndicalisme

Yann Perrotte

Depuis des années, je saisis chaque occasion d'expliquer que les démarches dites de « dialogue social », de « diagnostic partagé », de « gouvernance », de « responsabilité sociale des entreprises » etc., ont pour but de camoufler la différence d'intérêts entre salariés et patrons, donc d'étouffer les revendications et de bâillonner le syndicalisme.

Dès le départ, chacun avait bien compris, je pense, que le « pacte de responsabilité » s'inscrivait dans la même démarche, ne serait-ce qu'avec le ballon d'essai du « pacte pour l'avenir de la Bretagne » fermement rejeté par nos camarades de la péninsule armoricaine. L'ancien Premier ministre Ayrault était d'ailleurs on ne peut plus clair : l'important est que tout le monde participe. Nul ne pouvait faire semblant d'ignorer que la démarche même de « pacte » était à rejeter sans discussion, indépendamment de son contenu.

Daniel Boulmier, Maître de conférence à l'Université et directeur de l'Institut des sciences sociales et du travail de Nancy, va dans le même sens. Selon lui, les organisations syndicales ne devraient pas participer à des discussions ou des négociations où elles sont amenées à empiéter sur le domaine du législateur. Il prend comme exemple le délai de prescription fixé par l'ANI de janvier 2013. Ou encore l'exemple du « pacte de responsabilité ». Et de décrire l'exaspération des hauts fonctionnaires lorsqu'il lui arrive d'exposer cela dans les salons du Ministère du travail.

Nous sommes d'accord : le « pacte » de Hollande qui correspond au « pacte de confiance » du Medef, c'est bien pour faire taire le syndicalisme en l'associant à des décisions politico-patronales.

Ce « pacte » s'attaque à la Sécurité sociale, une des conquêtes majeures de la classe ouvrière en France. Conquête du syndicalisme confédéré libre et indépendant, contre les patrons, et contre les syndicalistes ni libres ni indépendants leurs alliés, notamment à l'époque la CGT-U c'est-à-dire communiste. Les ordonnances d'octobre 1945 ont ainsi reconnu aux travailleurs le droit de s'organiser, de cotiser et de gérer leurs cotisations par le biais de leur syndicat. Même imparfaite c'est notre Sécurité sociale, c'est un symbole historique du syndicalisme CGTFO, et c'est beaucoup mieux que pas de Sécurité sociale du tout.

Les discussions sur le « pacte » sont des démarches destructrices de la Sécu en adoubant l'exonération des entreprises de cotisations sociales, alors que le financement de la Sécu doit être basé sur la cotisation.

Le principe même du « pacte de responsabilité », comme de tout « pacte », c'est d'associer les syndicats à des décisions y compris, voire surtout, néfastes pour les salariés. Non seulement il n'y aura finalement pas de véritable « contrepartie », mais aucune ne pourrait être acceptée comme compensation de la destruction d'une branche de la Sécu !

Un refus clair et net d'organisations syndicales dès l'annonce, et la mobilisation des moyens de propagande pour en expliquer les raisons aux travailleurs, aurait sans doute été de nature à bloquer les choses en mettant « le nez dans le caca » aux pro-pactes. Comme en 94-95 où nous avions rebattu les oreilles des travailleurs pendant des mois avant d'appeler aux grèves et aux manifestations.

Cela aurait peut-être pu éviter qu'un « pacte de responsabilité » (FO ne l'a pas signé) existe, non seulement pour dire « *le niveau des prélèvements sociaux et fiscaux est un des facteurs importants de la création d'emploi* » - ce qui ouvre un abîme dont nous ne sommes hélas pas prêts de voir le fond -, mais encore pour faire un grand pas vers l'intégration du syndicalisme à l'appareil d'Etat.

« L'ANARCHO-SYNDICALISTE »
19, rue de l'Etang Bernard – 44400 Rezé
Abonnement pour 20 n^{os} : 32 euros
Abonnement de soutien : 40 euros
Verser à : **Association des Groupes Fernand PELLOUTIER – N° CCP 9998 28D Nantes**
19, rue de l'Etang Bernard – 44400 Rezé
Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste
Fondateur de publication : Alexandre HEBERT
Directeur : Christophe BITAUD

L'Europe c'est la guerre ...

« On ne transige pas avec le totalitarisme...on le combat ! On ne saurait accepter la servitude fondée sur le principe de subsidiarité. On ne peut, à moins de se renier, renoncer au combat pour la liberté et la démocratie. »

Alexandre Hébert – (« L'Anarcho-syndicaliste » n°35 – Février 1997)

Bertrand Kanban

Le vote anti-système

L'abstention plus les votes nuls, plus... : la majorité des électeurs condamne, sans appel, le système.

La conséquence politique de ce vote est la mise en cause du gouvernement, des partis politiques et toutes les organisations apprivoisées par les institutions théologiques de la gouvernance totalitaire. Et dans les discussions sur le « pacte de responsabilité » lié à l'Accord national interprofessionnel (ANI), les confédérations CGTForce Ouvrière et CGT ont été perçues comme les larbins de ce système.

Ce vote va astreindre la direction stalinienne de la CGT à courir au secours de la CFDT - « compromis historique » oblige - pour tenter de limiter la portée de la désagrégation du « syndicalisme rassemblé ».

La CFDT, issue de la CFTC, est l'auxiliaire du catholicisme social, dont l'ascendance est Emmanuel Mounier et « la révolution nationale » de Pétain (*). Endossée la tenue scribouillarde en chef, la CFDT revendique avec force son implication dans l'élaboration de la politique gouvernementale et notamment dans le pacte de responsabilité.

De surcroît, elle agit avec ses « amis » de la gauche chrétienne pour une société corporatiste, société du bonheur et de l'amour.

Bien entendu, elle agit également pour la pauvreté des « personnes humaines » mais, il est vrai, « dignes » et surtout éclairées par une élite, la nomenklatura de Bruxelles, capitale de l'Europe sociale chrétienne, adepte de la subsidiarité, du partage du travail et de l'ordre moral insufflé par le moyen-âge.

Cette adéquation signifie l'immense majorité payée au SMIC et le butin pour l'élite.

En résumé, la CFDT est un corps étranger dans la classe ouvrière et peut encore faire un travail de sape grâce aux staliniens de la CGT, respectueux du « compromis historique ».

Le pacte est le pactole dérobé aux salariés

Force est constater que dans la confédération CGT Force Ouvrière, plus précisément dans son bureau confédéral, la bureaucratie tente de dénaturer l'organisation réformiste, historiquement fondée sur la charte d'Amiens, par une pratique intégrationniste.

Cautionnant par sa présence (même si pas de signature) le dialogue social dans le cadre du pacte de responsabilité, le bureau confédéral Force Ouvrière accorde un soutien implicite au pactole dérobé aux salariés par le gouvernement et ses subsidiaires dont la CFDT.

Parallèlement, les remplisseurs de chaises vides et autres « négociateurs » ont commis la signature sur l'assurance chômage sous prétexte de sauver ce qui n'existe plus depuis 2007, à savoir le paritarisme (En effet, depuis plus de trente ans, la gauche chrétienne et stalinienne, avec le soutien implicite de la droite, se sont attelées à mettre en place un grand service public de l'emploi, ce qui fut fait par Sarkozy en 2007).

Le vote contre le système est en même temps un vote contre les subsidiaires et les bureaucrates syndicaux de tout poil.

Comme seule réponse, le président de la république vient de désigner « le shérif » Manuel Valls pour satisfaire l'exigence de l'Europe du Vatican, pour s'attaquer à la sécurité sociale, bloquer les salaires dans la fonction publique et démanteler les régions, les départements et les communes.

Martine Aubry et sa société du bonheur, le nouvel humanisme chrétien, dont l'amour est le leitmotiv, attend que « le shérif » déblaye le terrain pour continuer le sale travail de l'avènement d'une société totalitaire, en se débarrassant du larbin au passage.

C'est une déclaration de guerre contre la classe ouvrière et les citoyens de la république.

Ne nous sauvez surtout pas !

On en a marre du sauvetage qui réduit nos salaires, notre protection sociale, nos retraites... à la peau de chagrin.

Messieurs les bureaucrates, sachez que l'on va exiger des comptes sur le mandat que vous a accordé le dernier congrès confédéral CGTFO de Montpellier.

C'est pour cela que nous considérons qu'il est urgent d'élaborer un manifeste pour discuter dans tous les syndicats de la confédération CGTFO afin de :

- décider en premier lieu de la sortie définitive du dialogue social, de la CES,
- cesser d'être une force de « proposition » - fût-il un plan Marshall européen –,
- ne pas céder ni à la séduction, ni aux menaces de ceux qui nous gouvernent,
- renouer avec l'unité d'action sur le terrain de la lutte de classe pour les revendications des salariés et des retraités, car il n'y a que la classe ouvrière qui soit en mesure d'imposer l'unité d'action au plan national contre les appareils confédéraux inféodés au système.

9 Avril 2014

(*) Cf l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII - 1892

Pacte de responsabilité et signature de l'accord de la convention assurance-chômage : mais à quel prix et pour quels objectifs ?

Pour l'information de nos lecteurs, nous publions, ci-dessous et à suivre (page 5), deux documents :

- La résolution adoptée, le 24 mars 2014, par la Commission exécutive de l'Union départementale FO du Finistère

- Le courriel adressé, le 31 mars 2014, par son secrétaire général, Marc Hébert, au Bureau confédéral, à la Commission exécutive confédérale et aux secrétaires des UD, suite à la signature de l'accord sur l'assurance chômage.

UNION DÉPARTEMENTALE des Syndicats Confédérés
Confédération Générale du Travail
FORCE-OUVRIÈRE du FINISTÈRE
5, rue de l'Observatoire – 29200 Brest
Tél. 02 98 44 15 67 – Fax : 02 22 44 26 14 – udfo29@wanadoo.fr

Marc HEBERT
Secrétaire général UD FO-29
Réf. : GLP/MH 03/14

Brest, le 24 mars 2014

Résolution de la CE de l'UD FO-29
FO ne doit pas signer !

La CE de l'UD FO-29, réuni ce jour, condamne la prise de position de Stéphane Lardy, au nom de la Confédération, sur l'accord sur l'assurance chômage et demande de ne pas valider la signature de FO.

L'UD FO-29 demande aux camarades du Bureau confédéral, de la CE confédérale, aux membres du CCN, d'intervenir pour refuser la signature de l'accord national interprofessionnel à l'indemnisation du chômage.

En effet, on ne peut combattre le « Pacte de Responsabilité », le « Pacte d'Austérité » comme FO a appelé à le faire le 18 mars par un appel solennel à la grève, aux débrayages et manifestations et signer, dans le même temps, cet accord.

Cet accord est une nouvelle illustration de la volonté du gouvernement et du Medef de s'inscrire dans une logique de remise en cause des droits des salariés, chômeurs et retraités. Comme l'affirme Jean Claude Mailly : *« Être syndicaliste responsable aujourd'hui c'est dire non aux pactes, non à la soumission aux dictat des marchés. FO ne servira pas de supplétif en étant coorganisateur du pacte. Si le gouvernement attend des éléments de réforme, nous lui enverrons notre cahier de revendications. »*

Il était prévu (art.4 de l'ANI) une majoration des contributions chômage dans le cadre d'embauches de CDD (de 4% à 7% pour les contrats <1 mois et 5,5% pour ceux compris entre 1 et 3 mois). Ce dispositif vanté par les signataires de l'ANI pour lutter contre la précarité, n'est pas repris dans cet accord qui entérine une régression des droits à indemnisation des salariés chômeurs et est malhonnêtement présenté comme une avancée pour les droits rechargeables qui sont déjà actés par l'article 3 de l'ANI de janvier 2013, repris par la loi du 20/07/2013.

Le Medef, dans le cadre de son hold up du salaire différé vient de marquer un nouveau point.

D'opposants au Pacte de Responsabilité allons-nous devenir complices ?

La CE de l'UD FO-29 exige que la Confédération refuse de signer cet accord.
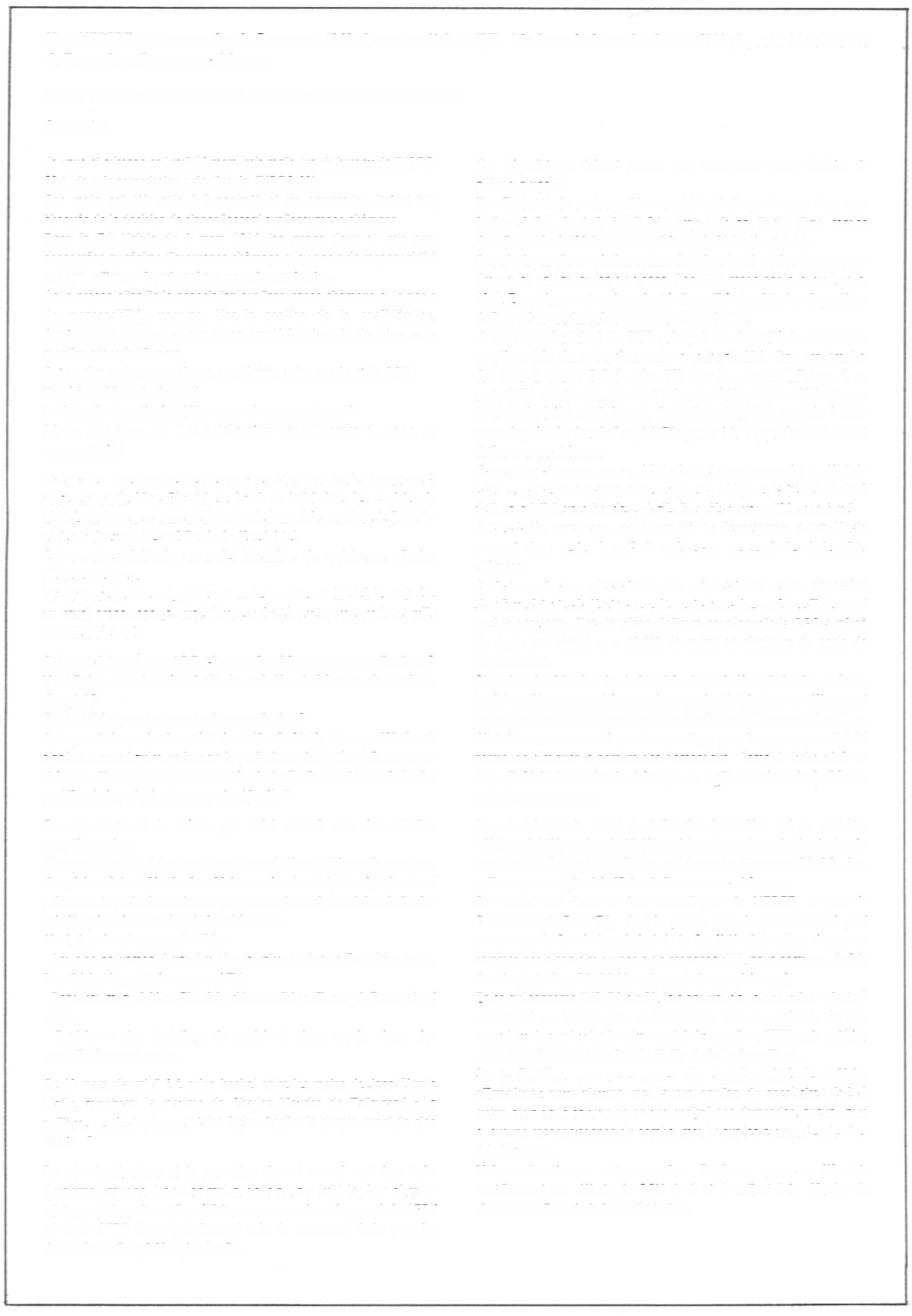
Nous luttons contre l'ANI, ce n'est pas pour signer un texte pire que les dispositions de l'ANI.